

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juin 1989.

**RAPPORT
SUPPLÉMENTAIRE**

FAIT

au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (1) sur la proposition de loi de M. Jean-Pierre FOURCADE, M. Marcel LUCOTTE et les membres du groupe de l'Union des républicains et indépendants, M. Charles PASQUA et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, M. Daniel HOFFFEL et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Joseph RAYBAUD, Pierre LAFFITTE et Henri COLLARD, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale,

Par M. Paul MASSON,

Sénateur.

Nota. - Ce document a été publié au *Journal Officiel* du 13 juin 1989. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 12 juin 1989 page 1429, 1^e et 2^e colonnes.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Jacques Larché, président; Félix Ciccolini, Charles de Cuttoli, Paul Girod, Louis Virspoullé, vice-présidents; Germain Authié, René-Georges Laurin, Charles Lederman, secrétaires; MM. Guy Allouche, Alphonse Arzel, Gilbert Baumet, Jean Bénard-Mousseaux, Christian Bonnet, Raymond Bouvier, Auguste Cazalet, Henri Collette, Raymond Courrière, Etienne Dailly, Michel Darraa, André Daugnac, Marcel Debarge, Luc Dejoie, Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Paul Graziani, Hubert Haenzel, Daniel Hoeffel, Charles Jolibois, Bernard Laurent, Paul Masson, Jacques Mossion, Hubert Peyou, Claude Pradille, Albert Ramassamy, Roger Romani, Marcel Rudloff, Michel Rufin, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon, Georges Tréille.